LES OBSÈQUES NATIONALES
DE M. BALLAY

(*Dépêche de notre correspondant de Chartres*)

Chartres, ou plutôt la France, a fait ce matin à M. Noël Ballay, gouverneur de l'Afrique occidentale, des funérailles dignes du vieux serviteur qu'elle vient de perdre.

Dès le matin, la ville présente un aspect inusité, des escadrons de cuirassiers viennent prendre position sur le parcours. Le corps du Dr Ballay est placé devant la gare dans une chapelle ardente.

A 9 heures, la foule envahit les rues par où doit passer le cortège: le ministre des Colonies arrive à 9 h. 1/2, accompagné de différentes délégations des représentants du gouvernement.

Les troupes viennent se ranger sur la place Jean-de-Beauce: à 10 h. 1/4, le cortège se met en marche: ceux qui ont vu ce défilé par cette belle matinée printanière en garderont le souvenir. La gendarmerie à cheval et un peloton de cuirassiers du 13e ouvrent la marche.

Viennent ensuite les membres de la famille du Dr Ballay; le représentant du président de la République; M. Fallières, président du Sénat; M. Deschanel, président de la Chambre des députés; M. Decrais, ministre des Colonies, puis les différentes délégations, des groupes d'officiers, les corps constitués de Chartres.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Binger, directeur au ministère des Colonies; Etienne, député; Jouanneau, vice-président du Conseil général, représentant le département; le général Lefèvre, de l'infanterie coloniale; M. Carpot, président du Conseil général du Sénégal; M. Fessard, maire de Chartres.

La foule se découvre respectueusement au passage du corps.

L'harmonie chartraine et l'harmonie Saint-Ferdinand de l'école des Frères exécutent des marches funèbres.

Puis viennent différentes écoles et délégations, sociétés de gymnastiques, une dizaine de sections de vétérans.

Un char couvert de magnifiques couronnes en fleurs naturelles, portant les inscriptions des colonies françaises de l'Afrique occidentale, précède la longue théorie du clergé, chœurs de Notre-Dame en robe rouge, Grand Séminaire, Chapitre, fanfare du 102e régiment d'infanterie.

Un corbillard attelé de quatre chevaux est conduit par les employés des pompes funèbres.

Un sous-officier de l'infanterie coloniale porte sur un coussin les décorations du Dr Ballay.

Un escadron de cuirassiers ferme la marche.

Le cortège couvre le boulevard Sainte-Foy et la rue Jean-de-Beauce; à vue d'innombrables drapeaux et bannières est saisissante: par la place des Epars, les rues Noël-Ballay, du Soleil d'Or et des Chanves, le cortège arrive à la cathédrale.

A LA CATHÉDRALE

La cathédrale, où cependant ne pénètrent que les invités ayant une carte spéciale, semplit rapidement.

Les Sociétés et délégations prennent place dans le transept et dans la nef. Dans le transept s'élève un immense catafalque entouré de quatre trophées de drapeaux et surmonté d'un majestueux baldaquin.

Les chœurs de la maîtrise, un nombreux orchestre et des artistes, dont M. Muratet, de l'Opéra, exécutent les chants d'église.

La messe est dite par M. l'abbé Godet, curé de la cathédrale. L'absoute est donnée par Mgr Mollien.

Le discours que M. l'abbé Beauchet, curé de Saint-Aignan, l'une des paroisses de Chartres, devait prononcer et qu'une décision ministérielle a supprimé à la dernière heure, est distribué imprimé à l'assistance.

Il est regrettable que l'orateur n'ait pu prononcer ce bel éloge funèbre.

A midi, le cortège se dirige sur la place des Epars: les troupes forment un vaste cercle sur l'immense place noire de monde.

Le ministre, les présidents des deux Chambres, les représentants du gouvernement prennent place dans une tribune placée sous la statue de Marceau pour prononcer les discours.

L'ÉLOGE DU GOUVERNEUR BALLAY

M. Decrais, ministre des Colonies, a prononcé l'éloge du Dr Ballay. Nous y lisons ceci :

La vie de Ballay a été consacrée tout entière à servir la France. Dans cette vie exemplaire, il n'est pas un acte qui n'ait été inspiré par une pensée patriotique et par le sentiment du devoir.

En 1870, lorsque la guerre éclata, il fut un des premiers à s'engager parmi les mobiles d'Eure-et-Loir. Cet étudiant en médecine se battit intrépidement.

Sa conduite fut si belle au combat de Rozenval qu'il fut cité à l'ordre du jour et, quelque temps après, décoré. Il ne tenait qu'à lui de passer officier. On le lui avait proposé. Il ne le voulait point.

Ici apparaissaient déjà cette simplicité et cette modestie qu'il apporta toujours dans l'accomplissement du devoir et jusque dans les actions les plus héroïques. C'est comme médecin qu'il reçut son premier galon.

Je ne suivrai pas Ballay, Messieurs, dans les missions diverses qu'il a accomplies. Je me bornerai à dire qu'elles sont admirables.

Elle nous ont valu les empires; et elles n'ont été accompagnées d'aucun excès, d'aucune violence. Ce sera en effet, l'éternel honneur de Brazza et de Ballay d'avoir été des conquérants pleins d'humanité, des maîtres doux et justes.

Ils ont ensemble retonté l'Ogooué jusqu'à la crête de son bassin; s'ont reconnu le cours du Congo, occupé Stanley-Pool, poussé jusqu'à l'Oubangui.

Ils nous ont donné d'immenses territoires et des millions de sujets; et, dans les pages où se déroule cette épopée, aucun fait n'apparaîtra qui ne soit à la gloire de la France et de la civilisation.

Il a vécu seize ans en Afrique. Sous les feux d'un soleil implacable, il a travaillé sans relâche, jusqu'à l'épuisement de ses forces, au succès de la plus noble de causes, celle de la gloire et de la grande France françaises.

De l'Oubangui au Sénégal, son nom avait acquis une immense popularité.

Nos compatriotes avaient pour lui une sorte de culte: les gouverneurs étrangers le tenaient en haute estime cause de sa sagesse et de son expérience.

Les indigènes le respectaient et l'aimaient parce qu'ils sentaient que ce grand chef était bon, juste et humain.

De quel secours aussi nous a été son autorité, lorsqu'il est agi de prévenir des troubles, d'apaiser des conflits, de rétablir, sans violence, l'ordre et la paix en péril!

Après avoir retracé les grandes étapes de sa vie coloniale et montré ce que le gouverneur de la Guinée avait réalisé, le ministre ajoute :

Je me figure que le temps passé par Ballay en Guinée est le plus heureux de sa vie. Il y exerçait une sorte de magistrature paternelle.

Il y était pénétré de l'affection et de la confiance de ses. Il goûtait cette joie de voir la colonie qui avait créée croître et s'épanouir d'année en année. Il jouissait de son œuvre. Il en était fier.

Et maintenant, Messieurs, qu'ajouterai-je? Pour louer dignement une telle vie, pour en montrer toute la noblesse, toute la beauté morale, il suffit de la faire connaître dans un récit simple et fidèle.

Aux jeunes hommes qui se destinent à servir l'Etat aux colonies, je la propose comme le plus parfait modèle qu'ils puissent avoir sous les yeux.

Ils seront, à leur tour, bien mérité de leur pays et de l'humanité, si, dans leur émouvante carrière, ils s'inspirent toujours des exemples laissés par celui qui fut le grand gouverneur Ballay.

Enlécernant d'éclatants honneurs à la dépouille mortelle d'un des meilleurs serviteurs du pays, le gouvernement et le Parlement ont tenu à montrer que la République savait reconnaître les dévouements qu'elle inspire et rendre hommage aux sacrifices faits à sa grandeur et à sa gloire.

Adieu Ballay; adieu, noble héros du devoir. Je salue votre mémoire au nom de la patrie reconnaissante

LA FIN DE LA CÉRÉMONIE

Cinq discours ont été prononcés sur la place des Epars après celui du ministre des Colonies.

Pendant une heure, les orateurs se succèdent à la tribune. Il est 1 h. 1/2.

Après le dernier discours, la famille se range à côté du corps.

La fanfare du 102e régiment de ligne joue, et le défilé commence: drapeaux et bannières, tous voilés de crêpe, s'incline devant le corbillard.

Un bataillon du 102e régiment, les compagnies du train des équipages, la gendarmerie à cheval, défilent et présentent les armes, puis voici les trompettes de cavalerie et le 13e régiment de cuirassiers.

Un soleil devenu chaud inonde de lumière la place, cuirasses et casques étincellent.

La statue de Marceau, derrière laquelle un faisceau serré de drapeaux fait une auréole tricolore, domine ce grandiose spectacle et semble saluer, elle aussi, le généreux Français mort pour sa patrie.

La cérémonie est terminée.

Le corbillard, suivi de la famille et escorté d'un escadron de cuirassiers, prend la route de Fontenay-sur-Eure, pays natal de Ballay, et où doit avoir lieu l'inhumation dans le caveau de famille.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Renaud, maire de Vincennes, chevalier de la Légion d'honneur, 67 ans. — M. Charles Broadway Rouss, le célèbre millionnaire aveugle américain, 66 ans. — Mme Yve Meyer, née Puy, mère de M. Henri Meyer, député de l'Isère.

Inauguration

Le monument élevé, à Nîmes, aux combattants du Gard, et qui attend, depuis le mois d'octobre, d'être débarrassé du voile qui le recouvre, sera inauguré dimanche 9 mars. Dû à Mercié, il représente, en bronze, la France, s'inclinant vers un soldat blessé, qui gît sur le sol, sans l'ombre d'un vêtement quelconque, on ne sait trop pourquoi.

Par les soins du Comité, une messe sera célébrée à la cathédrale, pour le repos des combattants tombés au champ d'honneur.

Un service religieux aura lieu également, par les soins des pasteurs et du rabbin, au grand temple et à la synagogue.

Le roi Edouard en France

D'après le *World*, le roi Edouard VII partira pour Paris dans la soirée du 22 mars prochain, via Boulogne.

Il séjournera deux ou trois jours à Paris avant d'aller à Cannes, et retournera à Londres vers le 14 avril.

M. de Soveral, ministre du Portugal à Londres et ami personnel du roi, accompagnera probablement le roi à Paris et à Cannes.

La reine n'ira pas en France.

Palmes académiques

Dans la liste des officiers académiques publiée hier, nous remarquons avec plaisir le nom de Mme Marguerite de Saint-Genès, rédactrice de la mode à la *Croix illustrée*.

ÉCHOS DE PARTOUT

Un bureau télégraphique vient d'être installé à Beni Ounif (province d'Oran) en présence de la mission franco-marocaine.

Ce point est situé à 1500 mètres environ de Figuig, et Beni Ounif sera la gare de Figuig.

Le général Mercier et M. Noël'han feront une conférence, sous les auspices de la « Patrie française », dimanche à Caen.

La Cécilia a donné, le 26 février, à Toulouse, son 32e concert classique, sous l'habile direction de M. l'abbé Mathieu, avec 200 exécutants.

ANGLAIS & BOERS

L'affaire du convoi de Von Donop

On se doutait bien que lord Kitchener avait considérablement atténué cet échec. — Il a fallu la question de M. Dillon, nationaliste irlandais, à la Chambre des Communes, pour obtenir la publication des détails que le War Office conservait secrets.

Pour excuser le retard de la publication des dépêches de lord Kitchener, M. Brodrick a répondu que la distance de Prétoria était très grande, et que, malheureusement, *les troupes anglaises avaient été écrasées*. Il a ajouté qu'il venait de communiquer à la presse, peu d'heures auparavant, un télégramme de lord Kitchener donnant beaucoup de détails.

Il est à noter que dans la première dépêche que lord Kitchener a envoyée, annonçant la prise du convoi, le commandant en chef parlait d'un convoi vide.

Dans les autres dépêches on remarquera que le mot « vide » a totalement disparu.

Les télégrammes de Kitchener

Londres, 3 mars (par dépêche). — Lord Kitchener télégraphie :

Prétoria, 3 mars. — Le colonel Anderson, qui commandait le convoi du général Von Donop, est arrivé à Kranalpan avec 9 officiers et 245 hommes.

Voici un compte rendu succinct de cette affaire:

Le convoi campa, dans la nuit du 24 février, à Yzerspruit, à 12 milles de Klerksdorp. Il reprit sa marche le 25, à 4 heures du matin, une compagnie d'infanterie en tête, une sur le flanc gauche, une à l'arrière, deux canons et une mitrailleuse en tête du convoi, la yeomanry formant l'avant-garde, les flanqueurs l'arrière-garde.

A 10 milles de Klerksdorp, l'avant-garde fut accueillie par une fusillade nourrie, partie des buissons à gauche de la route. L'obscurité était telle que les lueurs des coups de feu étaient seules visibles.

Le convoi se rassemble, présentant un front de 12 wagons, et l'artillerie repoussa l'ennemi. Puis le convoi reprit sa marche.

Une deuxième attaque fut dirigée contre le flanc gauche. Les Boers arrivèrent à 100 yards. Nos hommes furent incapables d'empêcher quelques attelages des wagons de s'emporter, mais réussirent à maintenir le gros du convoi en bonne formation, et repoussèrent de nouveau l'ennemi.

Ces deux engagements durèrent deux heures.

Le convoi commença alors à se diriger vers Klerksdorp. A ce moment, l'arrière-garde fut violemment attaquée et demanda un canon; mais un détachement ennemi, exécutant alors une charge, s'interposa entre le flanc gauche et le convoi. Les mules s'enfuirent dans toutes les directions, jetant la confusion parmi l'infanterie.

L'ennemi profita du désordre pour écraser successivement des détachements séparés de l'escorte. Le combat fut acharné et dura plus de deux heures. Les canons tirèrent une quantité énorme de munitions.

Les troupes montées, au nombre de 200 hommes, accoururent en hâte de Klerksdorp, en entendant la fusillade. Mais elles furent tenues en échec par les Boers, jusqu'au moment où, voyant les mules s'enfuir, elles comprirent que le convoi était capturé.

L'ennemi était au nombre de 1 200 à 1700, consistant presque dans tous les commandos qui opèrent dans le Transvaal occidental. Delarey, Kemp, Collier et Lemmer étaient présents. Lemmer serait tué.

Lord Kitchener dit encore que la concentration rapide des commandos boers avait évidemment été ordonnée dès que le convoi avait quitté Wolmaranstad. Il ajoute que les commandos, qui peuvent aisément parcourir 50 milles dans une nuit, n'ayant pu parvenir à rejoindre le convoi qu'à une distance de Klerksdorp, dangereuse pour eux, venaient évidemment de très loin.

—o—

Lord Kitchener télégraphie encore

Prétoria, 3 mars, 2 heures de l'après-midi. — Les incidents les plus importants des opérations au Transvaal et dans l'Orange, pendant la semaine passée, ont été signalés au jour le jour.

Au cours de ces opérations, il y a eu 69 Boers tués, 15 blessés, 908 faits prisonniers; 105 autres ont fait volontairement leur soumission. On s'est emparé, en outre, de 1084 fusils et de 47 000 cartouches et de plus de 3 000 chevaux et têtes de bétail.

Le général French annonce que des groupes éparpillés venant du nord-est de la colonie du Cap sont arrivés au sud de Steijnsberg, après avoir franchi la frontière, en ne laissant derrière eux que quelques traînards.

Le commando de Maian, qui avait été refoulé, la semaine dernière, au delà de la ligne de l'Ouest, a cherché vainement à retraverser cette ligne, et se trouve actuellement au sud de Hanover. De l'autre côté de la ligne de l'Ouest, l'ennemi s'est vu refouler peu à peu au nord de la nouvelle ligne de blockhaus jusqu'à une ligne qu'on peut tirer entre Britstown, Williston et Van-Rynsdorp.

Les colonnes de Kekewich et de Grenfell poursuivent les Boers du commando de Delarey, lesquels se seraient d'ailleurs dispersés.

Lord Methuen est parti à la tête d'une colonne, de Vryburg vers Lichtenberg, pour chercher à barrer la route à l'ennemi.

De nouvelles opérations seront entreprises suivant les circonstances.

Londres 3 mars. — Le War Office publie la dépêche complémentaire suivante de lord Kitchener :

Le général Kekewich et le colonel Grenfell se sont mis à la poursuite du général Delarey qui, croit-on, a disperse ses commandos. Lord Methuen espère leur barrer la route au Nord.

Les bandes de Boers qui se trouvaient au nord-est de la colonie du Cap ont traversé au sud de Steijnsberg. Le commando de Maian qui a traversé la ligne Ouest, la semaine dernière, est actuellement au sud de Hanovre.

Ses dépêches

Londres, 4 mars. — Le War Office publie un *Livre Bleu* sur les remontes de l'armée dans l'Afrique du Sud.

Ce *Livre Bleu* contient plusieurs rapports de l'inspecteur adjoint des remontes, divers télégrammes entre le ministre de la Guerre et Kitchener, de juin 1899 au 19 janvier 1902.

Le 17 septembre, le War Office fait remarquer qu'il y a 241 000 chevaux ou mulets et demande s'il est nécessaire de continuer les expéditions mensuelles.

Kitchener répond, le 20 septembre, que les envois de chevaux d'artillerie seront peut-être réduits.

Le 21 septembre, il se plaint de la qualité des chevaux.

Le 25, il demande à l'inspecteur général des remontes, l'envoi de 2 000 chevaux de selle et une augmentation mensuelle de 2 000 chevaux.

Le 26, le War Office télégraphie :

« Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment l'envoi de 10 à 12 000 chevaux par mois pour qu'ils *soient hors de service en quelques jours*. »

Dans sa dernière dépêche, datée du 19 janvier 1902, lord Kitchener dit qu'une proportion considérable des chevaux de toutes provenances expédiés manquent des qualités nécessaires pour supporter les fatigues de la campagne.

Dans un article sur ce *Livre Bleu*, le *Daily News* dit que, suivant des personnes compétentes, les chevaux importés *ne vivent en moyenne que six semaines*.

Le *Daily Mail* dit : « En résumé, ce document démontre qu'au lieu de prévoir et de préparer l'avenir, le War Office a vécu au jour le jour. »

Londres, 4 mars. — On mande de Klerksdorp au *Standard*, le 1er mars.

La colonne Van Donop faisait partie de l'armée de lord Methuen et était forte de 884 hommes; elle avait un canon automatique et deux maxims. (C'est tout cela qui a été enlevé par les Boers.)

Londres, 4 mars. — Le *Standard*, commentant l'affaire de Klerksdorp, dit :

« A certains égards, cette affaire reproduit les premiers épisodes de la campagne: mais par la hardiesse, la dextérité de l'attaque, et par l'étendue de notre défaite, elle peut être regardée comme le chef-d'œuvre de la stratégie des Boers. »

Le *Daily Telegraph* déclare que l'effet moral produit par l'affaire de Klerksdorp contrebalancera celui du grand mouvement de lord Kitchener.

Le *Times* dit également, au sujet du combat de Klerksdorp, que Delarey s'est montré le plus capable et le plus habile des chefs boers après le général Botha, et qu'il est impossible de ne pas admirer son esprit de ressources, son jugement et sa hardiesse dont les Anglais ont tant souffert.

LE RÉGIME DES SUCRES

L'Etoile belge publie la suite de la convention sucrière, dont nous avons donné, hier, la première partie.

Voici d'abord la fin de l'article 7 :

Le bureau permanent sera chargé de rassembler, de traduire, de coordonner et de publier les renseignements de toute nature qui se rapportent à la législation et à la statistique des sucres non seulement dans les pays contractants, mais également dans les autres pays.

Pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, les hautes parties contractantes communiqueront par la voie diplomatique au gouvernement belge, qui les fera parvenir à la Commission, les lois, arrêtés et règlements sur l'imposition des sucres qui sont ou seront en vigueur dans leurs pays respectifs, ainsi que les renseignements statistiques relatifs à l'objet de la présente convention.

Chacune des hautes parties contractantes pourra être représentée à la Commission par un délégué et un délégué adjoint.

La première réunion de la Commission permanente aura lieu à Bruxelles, trois mois au moins avant la mise en vigueur de la présente convention.

La Commission n'aura qu'une mission de constatation et d'examen; elle fera sur toutes les questions qui lui seront soumises un rapport qu'elle adressera au gouvernement belge, lequel le communiquera aux puissances intéressées et provoquera, si la demande en est faite par une des hautes parties contractantes, la réunion d'une conférence qui arrêtera les mesures nécessitées par les circonstances. Toutefois, les constatations et évaluations visées aux lettres A et B auront un caractère obligatoire jusqu'à décision contraire d'une nouvelle conférence. Elles seront arrêtées par un vote de majorité, chaque puissance contractante disposant d'une voix, et sortiront leur effet à l'expiration d'un délai de .....mois.

Les frais résultant de l'organisation et du fonctionnement du bureau permanent et de la Commission, sauf les traitements ou les indemnités des délégués qui seront payés par leurs pays respectifs, seront supportés par tous les pays contractants et répartis entre eux d'après un mode à régler par la Commission.

L'Autriche et la Hongrie seront considérées séparément comme parties contractantes.

Art. 8. — Les hautes parties contractantes s'engagent pour elles et pour leurs colonies ou possessions, exception faite des colonies autonomes de la Grande-Bretagne, à prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les sucres primés qui auront traversé en transit un pays contractant, ne jouissent des avantages de la convention sur le marché destinataire.

La Commission permanente internationale fera à cet égard les propositions nécessaires.

Art. 9. — Les Etats qui n'ont pas pris part à la présente convention seront admis à y adhérer sur leur demande et après avis conforme de la Commission permanente internationale. L'adhésion sera notifiée par voie diplomatique au gouvernement belge, et par celui-ci à tous les autres. Elle emportera de plein droit accession à toutes les charges et admission à tous les avantages stipulés par la présente convention, et produira ses effets à partir du 1er septembre qui suivra l'envoi de la notification faite par le gouvernement belge aux autres Etats contractants.

Art. 10. — La présente convention sera mise en vigueur à partir du 1er septembre 1902. Elle restera en vigueur pendant cinq années à partir de cette date et dans le cas où aucune des hautes parties contractantes n'aurait notifié, douze mois avant l'expiration de ladite période de cinq années, son intention d'en faire cesser les effets, elle continuera à rester en vigueur pendant une année et ainsi de suite d'année en année.

Dans le cas où une des puissances contractantes dénoncerait la convention, cette dénonciation n'aurait d'effet qu'à son égard; les autres puissances conserveraient jusqu'au 31 octobre de l'année de la dénonciation la faculté de notifier l'intention de se retirer leur tour à partir du 1er septembre de l'année suivante. Si plus d'une puissance voulait se retirer, une conférence des puissances contractantes se réunirait à Bruxelles, dans les trois mois, pour aviser aux mesures à prendre.

Art. 11. — Les dispositions de la présente convention seront appliquées aux provinces d'outre-mer, colonies et possessions étrangères des hautes parties contractantes. En seront exceptées toutefois les colonies et possessions britanniques et néerlandaises au sujet desquelles des déclarations ont été insérées au protocole final, sauf en ce qui concerne les dispositions faisant l'objet des articles 5 et 8.

Art. 12. — L'exécution des engagements réciproques contenus dans la présente convention est subordonnée en tant que de besoin à l'accomplissement des formalités et règles établies par les lois constitutionnelles de chacun des pays contractants.

La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront déposées à Bruxelles, au ministère des Affaires étrangères, le 1er février 1903 au plus tôt, si faire se peut.

Il est entendu que la présente convention ne deviendra obligatoire de plein droit que si elle est ratifiée par celles des puissances contractantes qui ne sont pas visées par la disposition exceptionnelle de l'article 6.

Dans le cas où une ou plusieurs des puissances n'auraient pas déposé leur ratification dans le délai prévu, le gouvernement belge provoquerait immédiatement une décision des autres pays signataires quant à la mise en vigueur entre eux seulement de la présente convention.

Protocole de clôture

Au moment de procéder à la signature de la convention relative au régime des sucres, conclue en date de ce jour entre les gouvernements d'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie, de Belgique, d'Espagne, de France, de Grande Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, de Roumanie et de Suède, les plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit :

A l'article 3, considérant que le but de la surtaxe est de protéger efficacement le marché de chaque pays producteur, les hautes parties contractantes se réservent la faculté de proposer un relèvement de la surtaxe dans le cas où des quantités considérables de sucre originaire d'un Etat contractant pénétreraient chez elles. Ce relèvement ne frapperait que les sucres originaires de cet Etat.

La proposition devra être adressée à la Commission visée à l'article 7, laquelle statuera, sur le bien-fondé de la mesure proposée, sur la durée de son application et sur le taux de relèvement. Celui-ci ne dépassera pas 1 franc par 100 kilos.

L'adhésion de la Commission ne pourra être donnée que dans le cas où l'envahissement du marché considéré serait la conséquence d'une réelle infériorité économique et non le résultat d'une élévation factice de prix provoquée par une entente entre producteurs.

A l'article 11. — A. 1° Le gouvernement de la Grande-Bretagne déclare qu'aucune prime directe ou indirecte ne sera accordée aux sucres des colonies de la couronne pendant la durée de la convention.

2° Il déclare aussi, par mesure exceptionnelle, et tout en réservant en principe son entière liberté d'action en ce qui concerne les relations fiscales entre le Royaume-Uni et ses colonies et possessions, que, pendant la durée de la Convention, aucune préférence ne sera accordée dans le Royaume-Uni aux sucres coloniaux vis-à-vis des sucres étrangers.

3° Il déclare enfin que la convention sera soumise par ses soins aux colonies autonomes, ainsi qu'aux Indes orientales, pour qu'elles aient la faculté de donner leur adhésion.

Il est entendu que le gouvernement de Sa Majesté britannique a la faculté d'adhérer à la Convention au nom des colonies de la couronne.

B. — Le gouvernement des Pays-Bas déclare que, pendant la durée de la convention, aucune prime directe ou indirecte ne sera accordée aux sucres des colonies néerlandaises et que ces sucres ne seront pas admis dans les Pays-Bas à un tarif moindre que celui appliqué aux sucres originaires des pays contractants.

Le présent protocole de clôture, qui sera ratifié en même temps que la convention conclue en date de ce jour, sera considéré comme faisant partie intégrante de cette convention et aura même forme, même valeur et durée.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont dressé le présent protocole.

LA GRÈVE DES ALLUMETTIERS

Les allumettiers et allumettières se sont réunis, lundi soir, à Aubervilliers, pour entendre le compte-rendu de la délégation envoyée l'après-midi auprès de M. Caillaux, ministre des Finances.

Ils ont voté un ordre du jour pour décider de reprendre le travail. En effet, ce matin, le travail a été repris sans incident.

LES BAGARRES ANARCHISTES

Le parquet a chargé M. le juge Ausset d'ouvrir une instruction contre les inculpés arrêtés dimanche.

Hier après-midi, M. Puybaraud, directeur des recherches à la préfecture de police, s'est rendu dans le cabinet du juge avec lequel il a eu une longue conférence. Vers 5 heures, de très nombreux commissaires de Paris et de la banlieue ont été appelés chez M. Herbaux, procureur de la République qui leur a donné des ordres.

Il est probable que des arrestations nombreuses seront opérées, surtout dans l'élément étranger, anarchiste ou nihiliste. Des extraditions permettront de se débarrasser des fauteurs de troubles connus depuis longtemps à la préfecture. La brigade de M. Fouquet, spécialement chargée de la surveillance des anarchistes, a été tout entière mobilisée pour la circonstance. Un des premiers arrêtés sera sans doute le compagnon Lemoine qui, à la réunion de dimanche, s'est fait remarquer par la violence de ses discours et ses provocations.

LES GRÈVES EN JANVIER 1902

40 grèves ont été signalées en janvier à la Direction du travail.

Le nombre des ouvriers qui y ont pris part, connu pour 37 d'entre elles, est de 2 763. Il y avait eu, en janvier 1901, 57 grèves, et le nombre moyen de celles qui se sont produites au cours du même mois, pendant les cinq années antérieures, est de 41.

Ces 40 grèves, dont 9 n'ont affecté qu'un seul établissement, sont dues aux principales causes suivantes :

Demandes d'augmentation de salaire	17
Demandes de renvoi d'ouvriers et de contremaîtres	6
Réduction de salaire	5
Règlement d'atelier	4
Demandes de réintégration d'ouvriers	3
Demande de garantie d'un minimum de salaire pour les travaux aux pièces	1
Demande de diminution du temps de travail	1

Ces grèves ont éclaté dans 19 départements et on en a compté :

8 dans le Nord, 7 dans la Seine, 5 dans les Bouches-du-Rhône, 3 dans le Rhône, 2 dans la Loire-Inférieure et dans la Haute-Vienne, et une seule dans les 13 autres départements.

Les industries ou professions atteintes se répartissent comme suit :

Industries textiles, 11; transports et manutention, 7; cuirs et peaux, 5; terrassiers, 4; travail des métaux, 3; cigarières, 2; bouchonniers, ouvriers d'huilerie, lithographes, mineurs, ouvriers en pipes, porcelainiers, typographes, verriers, 1 grève.

Des 40 grèves commencées en janvier, 31 ont pris fin après avoir duré :

Cinq, 1 jour ou moins de 1 jour; trois, 2 jours; six, 3 jours; une, 4 jours; trois, 5 jours; trois, 6 jours; une 7 jours; une, 8 jours; deux, 9 jours; deux, 11 jours; une, 12 jours; une, 13 jours; une, 22 jours, et une, 40 jours.

Si l'on y ajoute 5 grèves anciennes terminées après avoir duré respectivement 26 jours, 53 jours, 31 jours, 20 jours et 19 jours, on trouve parmi les 36 conflits terminés les résultats suivants :

4 réussites, 8 transactions, 24 échecs.

SCIENCE

ASCENSIONS SCIENTIFIQUES

Jeudi matin, 6 mars, à la première heure, auront lieu, dans toute l'Europe, des ascensions scientifiques pour l'étude des hautes couches atmosphériques.

Des ballons, avec et sans équipage, s'élèveront à Paris-Trappes, Berlin, Strasbourg, Munich, Vienne, Cracovie, Moscou, Batn et Saint-Pétersbourg.

Une récompense sera accordée par le bureau aéronautique international aux personnes qui coopéreront à l'atterrissement ou qui se conformeront strictement aux instructions portées par chaque ballon.

CHASSE AUX NOUVELLES

PARIS

Une fillette étranglée. — Nous avons signalé hier l'étrange disparition d'une fillette, à Montmartre.

Hier soir, des passants ont trouvé sur le trottoir, en face du 1 de la rue Darwin, le cadavre encore chaud d'une fillette, âgée de 8 à 9 ans.

La malheureuse petite avait été étranglée au moyen d'un mouchoir noué à son cou. Autour de ses poignets et de ses chevilles s'enroulait une forte corde qui avait servi à l'immobiliser et dont les torons étaient entrés dans la chair.

Le corps de l'enfant a été transporté au poste des Grandes-Carrières.

La fillette ne serait autre qu'Angèle Chèze, qui, depuis avant-hier matin, a disparu de chez ses parents.

Vers 8 heures du matin, Mme Chèze, qui demeure 84, rue Lamarck, avait envoyé sa fille faire quelques commissions, et, à midi, lorsque son père revint pour déjeuner, l'enfant n'était pas encore rentrée.

Angèle Chèze aurait été vue dans la journée rue Norvins, en compagnie d'un individu vêtu d'un pantalon de velours déchiré, d'une cotte bleue, portant toute sa barbe et chaussé de souliers de soie tels que l'en mettent les garçons de café.

Il est à noter que ce signalement correspond à celui d'un mystérieux personnage que l'on rencontrait souvent autour du Sacré-Cœur, cherchant à tirer quelques sous des pèlerins et des visiteurs, couchant le plus souvent dans les ruines d'une vieille maison qui s'élevait autrefois à l'angle de la rue Lamarck et de la rue Saint-Eleuthère.

Cette curieuse maison, à l'aspect lugubre, dissimule l'entrée d'un souterrain qui s'étend jusqu'à la rue de Ravignan.

Des fouilles faites par le commissaire dans ce souterrain ont fait découvrir plusieurs lits de varech étalés dans divers coins et indiqués par plusieurs de ces petites lanternes qui servent à signaler les échafaudages sur la voie publique.

La fillette trouvée étranglée rue Darwin est-elle bien Angèle Chèze, et l'assassin est-il l'homme en compagnie duquel cette dernière a été vue? Tout porte à le croire.

DÉPARTEMENTS

Finistère. — Le caporal anarchiste. — On se rappelle les incidents du tirage au sort à Brest. Le caporal Lefebvre prêchait l'anarchie aux conscrits. Ce caporal fut interné à l'hôpital. Après avoir passé un mois et demi en observation, Lefebvre a été déclaré fou par les médecins de la marine.

Les célèbres sources de l'Etat, Vichy-Célestins, Vichy-Grande-Grille, Vichy-Hôpital sont l'objet de tant de substitutions qu'il est absolument nécessaire pour éviter toute tromperie de bien désigner la source et d'exiger sur le goulot des bouteilles le disque bleu *Vichy-Etat* qui en garantit l'authenticité.

Conformément à un ordre du général commandant le 11e corps d'armée, Lefebvre a été transféré à Quimper et interné à l'asile des aliénés.

Aude. — Famille empoisonnée. — A Montredon, près de Narbonne, la famille Francoual, composée de 5 personnes, a été empoisonnée. La mère et une des filles sont mortes. L'état des trois autres est très grave.

Les membres du parquet se sont rendus sur les lieux. De leur première enquête il résulte que la mère était folle et que c'est elle-même qui, dans un accès de folie, aurait versé un poison dans le repas de famille.

Cette malheureuse a été la première victime de son forfait.

Manche. — Dévalisé par des soldats. — Deux soldats de l'infanterie coloniale qui revenaient du bal, à Cherbourg, avec Enault, ouvrier maçon, le bâillonnèrent devant l'église du Vœu, et le dévalisèrent pendant que l'un d'eux tenait la pointe d'une baïonnette devant la poitrine d'Enault, le menaçant, s'il poussait des cris, de l'en frapper.

Les militaires laissèrent Enault bâillonné sur la place et s'enfuirent.

La police a visité les casernements en présence de la victime qui a reconnu ses agresseurs du 5e régiment colonial.

Loire. — Le crime de Sainte-Agathe. — La gendarmerie arrêtait, il y a quelques jours, en état de vagabondage, le mendiant Chauve, comme ayant vu les auteurs de l'assassinat commis à Sainte-Agathe-la-Bouteresse.

Après avoir contrôlé les dires du mendiant, le parquet a arrêté Simatis et sa jeune femme, née Louise-Clotilde Moulin, âgée de 26 ans; l'un et l'autre sont arrivés cette nuit à Montbrison, et ont été écroués à la maison d'arrêt.

Marne. — Tué par un rapide. — Ce matin, à 11 heures, Pierre Gironde, 76 ans, garde particulier au château de Vitry-la-Ville, en voulant franchir la voie au passage du rapide 28, de Nancy à Paris, a été tué au kilomètre 167.950.

BON MOT

Rapineau, qui vient d'être frappé de cécité, a resserré davantage les cordons de sa bourse, ce qui faisait dire hier à son domestique :

— C'est drôle, depuis qu'il a perdu la vue, il est encore devenu plus... regardant?

Croquis d'HENRIOT

LE JARDINIER WALDECK

— Allons-y!... quelques palmes... quelques subventions, beaucoup de fonds secrets! pas de corruption, surtout! mais faut de l'engrais

BULLETIN COMMERCIAL DU 4 MARS

MARCHANDISE	DISPONIBLE	LIV.	PROC.	LIV. ÉLOIG.
Farine fleur	25 75—25 50	26 50—	..	27 .—..
blés	20 75—	21 25—21	25	25 75—..
Seigles	15 .—..	15 .—..	..	14 50—..
Avoines	22 .—22 50	22 25—	..	17 50—..
Huile de colza	62 .—..	62 85—63	25	62 25—62 75
Huile de lin	73 50—..	73 .—..	..	73 .—..
Spiritueux	25 25—..	25 50—25	75	27 50—..
Sucres	28 .—28 75	28 75—..	..	23 50—23 75

Sans changement sur farines et seigles. — Baisse sur blés, spiritueux et sucres. — Hausse sur avoines et huiles. — Sucres raffinés sans changement aux cours de 96 à 96.50 les 100 kilos avec vente plus calme. — *Cafés en baisse de 0.25 aux cours de 37,50 les 50 kilos pour Santos good average.*

Halles centrales

Beurres en mottes. — On cote au kilo : fermiers français Isigny 2,80-3,80, Gournay 2-3,80, marchands français Bretagne 2,40-3; Gâtinais 2,30-2,60, Vire 2,50-3, la Loupe 2,20-2,60, laitiers français Normandie 2,50-3,20, Bretagne 2,80-3,80, Touraine 2,90-3,20, Nord et Est 2,80-3,20, laitiers français Charente et Poitou 2,80-3,00, divers 2,20-3,50, laitiers étangers de Suisse 2,90-4,15, Belgique 3,50-3,70, danois 3,50-4, d'Italie 3-3,50, Allemagne 2,90-3,80, Hollande 2,70-2,90, beurres fruitiers 2,20-2,60.

La vente est peu active et la baisse est maîtresse du marché.

BOURSE DU 4. Cours au comptant

VALEURS	Clôt. hier	Clôt. auj.	VALEURS	Clôt. hier	Clôt. auj.
3 0/0	101 20	101 20	Métrop. 4 0/0	106 25	109 ..
3 0/0 amortissable	100 30	100